

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du Dimanche 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux mars à onze heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent BERNARD, maire.

Date convocation : 16 mars 2026

Etaient présents : Laurent BERNARD, Audrey LEFEBVRE, Dominique CHEVALLIER, Marie-Claire VERGNE, René CHAZAUD, Sonia BELLOY, Anais VEILLON, Dylan MATHIEU, Jean CHARBONNEL, Pierre LAFON, Estelle CARLIER

Secrétaire de séance : Sonia BELLOY

Objet : **élection du maire**

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur René CHAZAUD, le plus âgé des membres du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Laurent BERNARD, maire sortant.

Mme BELLOY Sonia a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur René CHAZAUD a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Madame Estelle CARLIER – Monsieur LAFON Pierre. Monsieur René CHAZAUD propose la candidature de Monsieur Laurent BERNARD et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur Laurent BERNARD : onze voix (11)

Monsieur Laurent BERNARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Laurent BERNARD prend la Présidence et remercie l'Assemblée.

Objet : **détermination du nombre d'adjoints au maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Au vu de ces éléments, Monsieur Le Maire propose de fixer à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la création de trois postes d'adjoints au maire.

Objet : élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Laurent BERNARD élu maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune. A l'issue du délai de dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire, une liste de candidats a été déposées. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire.

Election des adjoints :

Sous la présidence de Monsieur Laurent BERNARD élu Maire, il a été procédé à l'élection des adjoints au Maire.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code Electoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Madame Audrey LEFEBVRE : onze voix (11)

- Monsieur Dominique CHEVALLIER : onze voix (11)

- Madame Marie-Claire VERGNE : onze voix (11)

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mr Laurent BERNARD.

Objet : Indemnités

Indemnités de fonctions au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-23 et suivants ;

Bien que l'indemnité du maire soit de droit et sans délibération, fixée au maximum, Monsieur le Maire a souhaité soumettre au Conseil Municipal cette décision.

Considérant que la population de Saint-Donat est de de 204 habitants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et avec effet au dimanche 22 mars 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire ***au taux maximal autorisé de 28.1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.***

Indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-23 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Considérant la population de la commune de 204 habitants et le taux maximal à 10.89% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et avec effet au dimanche 22 mars 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire ***au taux de 7.05 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et ce pour chacun des 3 adjoints.***

Indemnités de fonctions de conseiller délégué et de conseillers municipaux

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 créant le statut de l'élu local qui vise à encourager l'engagement politique local et à renforcer l'attractivité des mandats locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et avec effet au dimanche 22 mars 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du conseiller délégué ***au taux de 3.1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique*** et pour les conseillers municipaux ***au taux de 1.4% de l'indice brut terminal de la fonction publique.***

Objet : délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier à Laurent BERNARD, Maire les délégations suivantes :

1° - **PRENDRE** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 7,5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

2° - **DECIDER** de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

3° - **PASSER** les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

4° - **ACCEPTER** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

5° - **FIXER** les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

6° - **REGLER** les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par sinistre,

7° - **REALISER** les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 150 000 € par année civile.

Objet : désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres. Laurent BERNARD, Maire est Président de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les personnes suivantes :

Délégués titulaires :

Dylan MATHIEU
Anaïs VEILLON
Jean CHARBONNEL

Délégués suppléants :

Audrey LEFEBVRE
Pierre LAFON
Estelle CARLIER

Objet : désignation des membres de la commission Voirie Communale

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les membres de la commission Voirie Communale. Laurent BERNARD, Maire est Président de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les personnes suivantes :

Commission Voirie communale :

- Dylan MATHIEU
- Marie-Claire VERGNE
- René CHAZAUD
- Sonia BELLOY
- Audrey LEFEBVRE
- Dominique CHEVALLIER

Objet : désignation des membres de la commission Bâtiments Communaux

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les membres de la commission Bâtiments Communaux. Laurent BERNARD, Maire est Président de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les personnes suivantes :

Commission Bâtiments Communaux :

- Dominique CHEVALLIER
- René CHAZAUD
- Jean CHARBONNEL
- Marie-Claire VERGNE
- Audrey LEFEBVRE
- Sonia BELLOY

Objet : désignation des membres de la commission Eau et Assainissement

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les membres de la commission Eaux et Assainissement. Laurent BERNARD, Maire est Président de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les personnes suivantes :

Commission Eau et Assainissement :

- Dominique CHEVALLIER
- Marie-Claire VERGNE
- Audrey LEFEBVRE
- Pierre LAFON
- Jean CHARBONNEL
- Anais VEILLON

Objet : désignation des membres de la commission Animation et Communication

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les membres de la commission Animation et Communication. Laurent BERNARD, Maire est Président de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les personnes suivantes :

Commission Animation et Communication :

- Sonia BELLOY
- Audrey LEFEBVRE
- Estelle CARLIER
- Marie-Claire VERGNE

Objet : désignation des membres de la commission Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI Saint-Donat/Picherande)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les membres de la commission Regroupement Pédagogique Intercommunal. Laurent BERNARD, Maire est Président de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les personnes suivantes :

Commission Regroupement Pédagogique Intercommunal :

- Anais VEILLON
- René CHAZAUD
- Audrey LEFEBVRE
- Estelle CARLIER
- Marie-Claire VERGNE

Objet : désignation des membres de la commission Gestion du Cimetière

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les membres de la commission Gestion du Cimetière. Laurent BERNARD, Maire est Président de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les personnes suivantes :

Commission Gestion du Cimetière :

- Dominique CHEVALLIER
- René CHAZAUD
- Audrey LEFEBVRE

Objet : désignation des représentants des communes territoriales au Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner des représentants des communes territoriales au Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les personnes suivantes :

- Monsieur Laurent BERNARD, maire : délégué titulaire
- Madame LEFEBVRE Audrey, première adjointe : déléguée suppléante

Objet : désignation des délégués auprès du CLIC "Sénior Montagne"

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués auprès du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les délégués suivantes :

- Madame Sonia BELLOY
- Madame Marie-Claire VERGNE

Objet : désignation de deux délégués auprès de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués auprès de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les délégués suivants :

- Madame Audrey LEFEBVRE
- Monsieur Dominique CHEVALLIER
- Monsieur Jean CHARBONNEL

Objet : désignation d'un délégué au sein du syndicat mixte informatique A.GE.D.I

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un délégué au sein du syndicat mixte informatique A.GE.D.I.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de désigner le délégué suivant :

- Monsieur Laurent BERNARD

Objet : désignation référents agricoles

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ont mis en place depuis mai 2019, une animation foncière agricole ayant pour objectifs d'œuvrer au maintien de l'agriculture sur le territoire et de consolider et pérenniser les exploitations agricoles existantes.

Dans ce cadre, trois principales missions sont développées : le suivi des agriculteurs de plus de 55 ans, et leur sensibilisation aux enjeux de la transmission, l'accueil des porteurs de projet et enfin, la mise en œuvre de stratégies foncières locales adaptées.

La mise en œuvre de ces actions s'appuie notamment sur un réseau de référents agricoles dont le rôle est double :

- contribuer à la mise à jour des informations sur les exploitations agricoles et l'évolution du foncier agricole de la commune,

- participer à des groupes de travail pour réfléchir, avec les référents des communes voisines, aux enjeux agricoles et fonciers du territoire et proposer des pistes d'actions qui pourront ensuite être mises en œuvre dans le cadre de l'animation territoriale agricole.

En ce sens, un membre du Conseil Municipal ayant une bonne connaissance des exploitations et du foncier agricole de la commune doit être désigné comme référent agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** Monsieur Dylan MATHIEU et Monsieur Jean CHARBONNEL en tant que référents agricoles.

Objet : désignation des représentants à l'Association des Communes Forestières

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués à l'Association des Communes Forestières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les personnes suivantes :

- délégué titulaire : Laurent BERNARD
- déléguée suppléante : Audrey LEFEBVRE

Objet : désignation des déléguées auprès du CNAS

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués auprès du CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les personnes suivantes :

- déléguée représentant les élus : Anais VEILLON
- déléguée suppléant représentant les élus : Audrey LEFEBVRE
- déléguée représentant les agents et correspondante : Malory FAURE - secrétaire de mairie

Objet : désignation des délégués communaux auprès du Secteur Intercommunal d'Energie de Rochefort-Montagne

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil municipal il convient de procéder à la désignation des délégués auprès du S.I.E. de Rochefort-Montagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les personnes suivantes :

- délégué titulaire : René CHAZAUD
- délégué suppléant : Jean CHARBONNEL

Objet : Délégation au SICTOM des Couzes

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués au SICTOM des Couzes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les personnes suivantes :

- Titulaires :
Monsieur Laurent BERNARD

Monsieur René CHAZAUD

- Suppléants :
Monsieur Dylan MATHIEU
Madame Anais VEILLON

Le Maire,

Laurent BERNARD.

Le Maire,

L. BERNARD

La séance est levée à 12 h 30.



Le Secrétaire de Séance,

Sonia BELLOY.